Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) Nº 807/2013 DE LA COMMISSION

du 26 août 2013

fixant les modalités d'application du règlement (CE) nº 1234/2007 du Conseil en ce qui concerne le relevé des prix de certains bovins constatés sur les marchés représentatifs de l'Union

(JO L 228 du 27.8.2013, p. 5)

abrogé par:

	Journal officiel		
	nº	page	date
Règlement délégué (UE) 2017/1182 de la Commission du 20 avril 2017	L 171	74	4.7.2017

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2013/807/2017-07-11/fra